

Allez Christian r'mets nous ch'dernier !

Eh oui ! C'est la dernière fois que je vous reçois, ici, dans l'Espace Maintenon pour vous présenter mes vœux. Vous le savez, depuis un an déjà, je ne suis pas candidat aux élections municipales du mois de mars prochain.

Je vous souhaite une très bonne année. Ce qui importe en premier c'est la qualité de vie et le partage de nos peines et de nos joies, avec tous ceux qui nous entourent

Je suis heureux de vous voir nombreux dans ce lieu de convivialité que vous vous êtes appropriés pour les fêtes familiales ou communales.

J'ai grand plaisir à vous y accueillir, avec à mes côtés Barbara Pompili, notre jeune députée. Merci, Barbara, pour les 2500 € de subvention, au titre de la réserve parlementaire, attribués à l'association de parents d'élèves pour la classe de neige des enfants de CM1 et CM2.

J'accueille aussi chaleureusement Olivier Jardé, notre conseiller général, toujours très présent, qui a soutenu nos projets, assidûment et de manière répétée, tant au Conseil Général de la Somme, qu'à l'Assemblée Nationale, par l'octroi de nombreuses subventions. Olivier, encore une fois, merci.

Je salue aussi avec joie Alain Babaut, Président de la Communauté de Communes du Val de Somme. La Communauté de Communes du Val de Somme nous accompagne dans notre développement depuis 1995. Ce sont plus de 600 000 € qui ont été investis sur le territoire de Gentelles, à notre demande, depuis cette date, sans compter les subventions importantes obtenues en qualité de membre de cette communauté de communes. La dernière, de 18 750 €, pour la construction du centre de loisir périscolaire, dans le cadre du contrat de territoire signé avec la Conseil Général. La Communauté de Communes du Val de Somme est un lieu de solidarité entre nos communes, un lieu d'échange fructueux entre les maires, un lieu de

mise en commun de compétences, de mutualisation de services. C'est ensemble que nos communes seront plus fortes pour affronter les difficultés économiques auxquelles nous sommes et serons confrontés.

Je salue, enfin, les nouveaux habitants qui ont rejoint notre village au cours de l'année 2013. Je les accueille cordialement en leur souhaitant de devenir des Gentellois à part entière.

Je ne vais pas détailler les investissements réalisés par la commune en 2013. Vous en avez connaissance par les comptes rendus des réunions du Conseil Municipal et vous les découvrez lors de leur réalisation.

Je tiens, toutefois, à évoquer la construction du centre périscolaire. D'un coût hors TVA d'un peu moins de 100 000 €. Ce bâtiment bénéficie d'une subvention du Conseil Régional de 45 606 € et du Conseil Général de 18 750 €, soit un total de 64 356 €, représentant les deux tiers du prix hors taxes. Ce bâtiment est devenu indispensable depuis la réouverture, en septembre 2013, d'une 4^{ème} classe (trois à Gentelles et une à Cachy). Avec Xavier Commeçy, un de mes adjoints, président du Sisco, le syndicat intercommunal regroupant les écoles de Cachy et de Gentelles, nous avons obtenu du Conseil Général la modification des horaires des bus de ramassage scolaire pour que les activités périscolaires soient regroupées à Gentelles, à la rentrée de septembre 2014. Vous savez qu'à cette date, les enfants fréquenteront leur école 4 jours et demi par semaine, dont le mercredi matin. En contrepartie, nous devons proposer 3 heures hebdomadaires d'activités périscolaires, facultatives pour les enfants mais obligatoires pour les communes. Le regroupement de ces activités périscolaires en un seul lieu permettra d'importantes économies.

La construction du bâtiment a pris un peu de retard mais il devrait être mis en service en mai 2014.

Depuis que je suis maire, avec mes trois conseils municipaux successifs, Nous avons mis un point d'honneur à défendre notre école et à en assurer la pérennité.

L'école communale est un lieu de vie primordial dans une commune. C'est un point de rencontre où se forment des amitiés qui concourent à la cohésion des habitants, à l'animation de la commune et à la formation de la citoyenneté.

La citoyenneté, il va en être question très bientôt, les 23 et 30 mars prochains, jours où vous êtes appelés à élire votre conseil municipal. Des urnes, sortira un conseil municipal profondément renouvelé, puisque très peu de conseillers sortants se représentent. De plus, la population officielle de Gentelles ayant dépassé 500 habitants, 554 à la date du 1^{er} janvier 2014, nous devons élire 15 conseillers au lieu de 11 jusqu'à présent.

Depuis 1995 puis en 2001 et 2008, à chaque élection municipale à Gentelles, tous les candidats se sont présentés en candidature individuelle, comme la loi le permet.

Pourquoi ? A la suite du constat du mauvais esprit qu'engendrait les candidatures groupées. L'élection liste contre liste entraîne systématiquement un conseil municipal avec une majorité et une opposition, l'opposition s'opposant quelque soit le projet.

L'esprit de la candidature individuelle est que tous les candidats souhaitent être utiles tous ensemble à la commune, tous force de proposition. On ne se présente pas les uns contre les autres, mais on offre ses services à la population, à elle de choisir celles et ceux qu'elle pense les plus aptes à la représenter.

Je ne suis plus candidat, mais je souhaite fortement que cette façon de faire perdure, car elle a permis un développement harmonieux de la commune, grâce à l'écoute entre les conseillers municipaux, facilitant la réalisation de nombreux projets.

Le nouveau conseil municipal recensera ses projets et dégagera les priorités qu'il convient d'étudier pour aboutir aux réalisations. L'important n'est pas l'unanimité sur tous les projets, mais que, ce qui est décidé par une majorité sur un projet, devienne le projet de l'ensemble du conseil municipal.

Être conseiller municipal ne consiste pas seulement à participer aux réunions du conseil municipal, mais aussi à l'animation du village, à la participation au travail des commissions municipales et aux réunions de la communauté de communes et des syndicats intercommunaux, où ils représentent la commune.

Les conseillers municipaux sont les relais entre la population et le conseil municipal, pour faire remonter les attentes des habitants. Inversement, ils doivent informer ceux-ci des décisions prises par le conseil municipal et, si nécessaire, les expliquer.

Il me semble très important que plusieurs femmes intègrent le conseil municipal. Mesdames présentez-vous nombreuses aux suffrages de vos concitoyens. Votre différence est un atout pour la qualité des décisions à prendre.

Je souhaite aussi que des agriculteurs soient présents au conseil municipal. Gentelles est un village rural, avec encore de nombreuses exploitations agricoles. Ce serait pour moi un non sens qu'aucun agriculteur ne siège au conseil municipal.

Je sais qu'un certain nombre de Gentellois, issus ou non du conseil municipal, souhaitent présenter leur candidature et, qu'ensemble, ils vont vous solliciter pour les rejoindre, afin de proposer aux électeurs de Gentelles un choix démocratique.

Je souhaite vous apporter une information très importante. La loi du 17 mai 2013 a profondément modifié les règles des élections municipales. Les dimanche 23 et 30 mars prochains, vous ne pourrez voter que pour des candidats ayant déposé leur dossier de candidature à la préfecture de la Somme. Si le panachage est toujours possible, les suffrages exprimés pour des personnes n'ayant pas déposé leur candidature ne seront pas décomptés.

Je suis bien sur à la disposition de tous ceux qui souhaitent se présenter pour leur expliquer la marche à suivre et leur remettre

l'attestation d'inscription sur la liste électorale, nécessaire à la constitution de leur dossier.

Autre nouveauté importante : Pour pouvoir voter, chaque électeur a l'obligation de présenter une pièce d'identité en plus de sa carte d'électeur. Cette règle s'applique aujourd'hui dans toutes les communes, quelque soit le nombre d'habitants. Venez donc voter munis d'une pièce d'identité, sinon l'accès à l'urne électorale vous sera refusée. En effet, les élections pourraient être annulées s'il était prouvé que les membres du bureau de vote ont laissé voter quelqu'un qui n'aurait pas justifié de son identité.

Enfin, et cela ne concerne que Gentelles, en vertu d'un arrêté préfectoral, le bureau de vote sera implanté, ici, à l'Espace Maintenon, pour les élections municipales et européennes de l'année 2014, en raison des travaux de construction du centre de loisirs périscolaire.

Je suis confiant dans l'avenir et persuadé que la nouvelle équipe municipale saura faire face aux défis de demain.

Je suis maire de Gentelles depuis 19 ans. Au cours de mes trois mandats, j'ai toujours été épaulé par une équipe dynamique, composée, en tout de 3 Gentelloises et 15 Gentellois, certains m'ayant accompagné pendant toute cette aventure. Je les remercie pour ce qu'ils ont apporté à notre commune avec qualité et dévouement.

Au cours de ce dernier mandat, j'ai eu la chance d'avoir à mes côtés, comme 1^{er} adjoint, Serge Delattignant dont la gentillesse et l'efficacité n'ont jamais fait défaut. A toi, Serge, un grand merci chaleureux.

Je remercie aussi Xavier Commecy qui anime le syndicat scolaire avec ténacité et qui ne compte pas ses heures passées à gérer le présent et préparer l'avenir du centre de loisir périscolaire.

Merci à Bruno Cailleux pour la mise à jour régulière du site internet « gentelles.fr » et ses talents de cuisiniers au service de nos fêtes.

Merci aussi à Cécile Dumeige qui, à la tête du comité des fêtes, nous a entraînés dans de joyeuses réjouissances.

Je n'oublie pas, bien sur, de remercier également les membres du CCAS, toujours présents et tout le personnel de la commune et du syndicat scolaire. C'est tous ensemble que nous avons travaillé pour Gentelles et ses habitants.

Il y a quelques jours, quelqu'un m'a dit que j'étais, sans doute, le maire de Gentelles ayant exercé ses fonctions le plus longtemps, avec mes 19 années de mandat.

Après recherche, j'ai découvert qu'un de mes prédécesseurs lointains a rempli sa fonction pendant 22 ans. Il s'agit de Théophile Bocquet qui a été maire de Gentelles de 1846 à 1868, soit 22 ans. Je me place donc en 2^{ème} position.

Viennent ensuite, c'est beaucoup plus récent et certains d'entre nous les ont côtoyés, Lucien Drouart de 1959 à 1977, maire pendant 18 ans et Ernest Dufossé de 1944 à 1959 pendant 15 ans.

Ernest Dufossé s'est illustré en faisant déclarer par son conseil municipal, en 1950, Gentelles commune mondialisée, les habitants de la commune devenant des citoyens du monde.

Vous trouverez sur les grilles d'exposition le procès verbal de la réunion du conseil municipal du 24 juin 1950 au cours de laquelle fut décidé la mondialisation de notre commune.

De même, pour ceux qui ne l'auraient pas encore découvert dans la salle de réunion du conseil municipal, où il se trouve accroché d'habitude, vous pourrez prendre connaissance de l'article paru dans le Courrier Picard en juillet 1950, relatant les faits dont je viens de vous parler.

Nous sommes maintenant en 2014, début des commémorations de la guerre de 14-18. Vous savez combien notre commune fut meurtrie

lors de ce conflit qui transforma le village en champ de ruines. Vous allez pouvoir découvrir, sur les grilles, des plans de Gentelles de trois périodes successives.

Le premier daté de 1887, entre la guerre de 1870 et celle de 14-18, où nous retrouvons le centre du village avec l'ancienne église et des noms de rues qui ont été changés depuis.

Le 2^{ème} daté de 1909, donc peu avant la 1^{ère} guerre mondiale, avec toujours l'église à son ancien emplacement mais des noms de rue qui nous sont familiers.

Le dernier, le plus récent, daté de 1928, où nous retrouvons le centre du village tel que nous le connaissons.

Avant de passer la parole à nos hôtes, et, vous inviter à trinquer à cette nouvelle année, après les avoir écoutés, je vais rendre hommage à quatre personnes qui ont donné, bénévolement, beaucoup de leur temps pour la commune. Je souhaitais leur remettre la médaille régionale, départementale et communale récompensant au moins 20 années de bons et loyaux services, mais la préfecture de la Somme m'a informé qu'ils n'y avaient pas droit, ne remplissant pas les conditions formelles exigées.

Aussi, mieux qu'une médaille, je vais leur offrir un rosier qu'ils pourront planter dans leur jardin et qui leur rappellera longtemps combien nous leur sommes reconnaissants.

Approchez-vous tous les quatre, pour recevoir votre trophée :

Annie Duminil, membre du CCAS depuis 1979, soit 35 ans et élue municipale de 1995 à 2008, soit 13 ans.

Régis Feutrie, membre du CCAS de 1984 à 2010, soit 26 ans et élu municipal de 1995 à 2008, soit 13 ans.

Micheline Bucquet, membre du CCAS de 1987 à 2008, soit 21 ans.

Claudine Delattaignant, membre du CCAS depuis 1993, soit 20 ans.

La commune, par ma voix, vous remercie très chaleureusement.

Vous le savez, je conclus toujours mon discours des voeux, en partageant avec vous un texte que j'aime. Cette année, je vous offre « les souhaits aux aventuriers de la vie » de Jacques Brel :

« Je vous souhaite de souhaiter.
Je vous souhaite de désirer.
Le bonheur, c'est déjà vouloir.

Comme en droit pénal, l'intention vaut l'action.
Le seul fait de rêver est déjà très important.

Je vous souhaite des rêves à ne plus finir et l'envie furieuse d'en réaliser quelques uns.
Je vous souhaite d'aimer ce qu'il faut aimer et d'oublier ce qu'il faut oublier.

Je vous souhaite des passions.
Je vous souhaite des silences.
Je vous souhaite des chants d'oiseaux au réveil et des rires d'enfants.
Je vous souhaite de résister à l'enlissement, à l'indifférence, aux vertus négatives de notre époque.

Je vous souhaite surtout d'être vous. »

BONNE ANNEE

le 11 janvier 2014.